

Notice candidat

Concours vidéo touristique Grand Sud Caraïbe 2026

Objet du document

Ce document fait partie du kit candidat du Concours vidéo touristique Grand Sud Caraïbe 2026. Il complète le règlement officiel et doit être lu avec les autorisations et déclarations associées.

1. À quoi sert cette notice ?

Cette notice présente de manière claire les principales informations utiles aux candidats. Elle ne remplace pas le règlement officiel, qui demeure le document de référence en cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation.

2. Le concours en quelques mots

Le concours invite les jeunes participants à réaliser une vidéo touristique de 3 à 5 minutes mettant en valeur le Grand Sud Caraïbe. L'objectif est de faire découvrir le territoire avec un regard personnel, créatif, respectueux et attractif.

3. Qui peut participer ?

- les jeunes de 18 à 30 ans, selon les conditions fixées par le règlement officiel ;
- les candidats individuels ou les équipes, si cette modalité est prévue par le formulaire de candidature ;
- les participants qui acceptent le règlement et signent les documents nécessaires.

4. Ce que la vidéo peut montrer

La vidéo peut montrer un lieu, une ambiance, une rencontre, un savoir-faire, une activité, une expérience, une lumière, un moment de vie ou tout autre angle permettant de donner envie de découvrir le Grand Sud Caraïbe.

5. Les grandes étapes de participation

Étape	Action
1	Lire la notice, le règlement officiel et le cahier des charges vidéo.
2	Candidater d'abord sur le site ou via le formulaire officiel de l'Office de Tourisme Le Grand Sud Caraïbe.
3	Préparer son idée et organiser le tournage dans le respect des règles applicables.
4	Réaliser une vidéo de 3 à 5 minutes.
5	Rassembler les autorisations, déclarations et justificatifs nécessaires.
6	Déposer la vidéo et les documents selon les modalités indiquées.
7	Attendre la présélection, puis, le cas échéant, la projection en finale.

6. Présélection, finale, prix et dotations

Les vidéos pourront faire l'objet d'une présélection selon les critères prévus par le règlement. Les vidéos présélectionnées pourront être projetées lors de la finale. Les gagnants seront annoncés lors de la finale et les prix ou dotations seront attribués selon les modalités fixées par l'organisateur.

7. Documents importants à lire et/ou signer

- règlement officiel du concours ;
- cahier des charges vidéo ;
- guide de dépôt vidéo ;
- autorisation d'exploitation de la vidéo ;
- autorisation de droit à l'image du candidat ;
- modèle de droit à l'image pour les personnes filmées ;
- déclaration d'originalité et de titularité des droits ;
- notice RGPD relative au traitement des données personnelles.

8. Points de vigilance essentiels

- ne pas utiliser de musique commerciale sans autorisation ;
- obtenir l'accord écrit des personnes reconnaissables filmées ;
- obtenir l'accord du représentant légal pour tout mineur reconnaissable ;
- respecter les règles applicables aux lieux privés, aux drones et à la sécurité ;
- ne pas intégrer d'images, d'archives ou de contenus tiers sans droits ou autorisation ;
- déclarer les éventuels usages d'archives, d'IA ou de drone ;
- ne pas attendre le dernier moment pour déposer la vidéo.

9. Ce que le candidat conserve

Le candidat conserve la propriété intellectuelle de sa vidéo, sous réserve des droits de tiers. En participant, il autorise l'organisateur à exploiter la vidéo dans les conditions prévues par le règlement et l'autorisation d'exploitation signée.

10. En cas de doute

En cas de doute sur une musique, une image, une personne filmée, un lieu, un drone, une archive ou un élément généré par intelligence artificielle, le candidat doit privilégier la prudence : obtenir une autorisation écrite, remplacer l'élément concerné ou demander une précision à l'organisateur avant le dépôt.

Références juridiques principales

Références principales : Code de la propriété intellectuelle, notamment articles L.111-1, L.121-1, L.122-4 et L.131-3 ; Code civil, article 9 ; RGPD et doctrine CNIL relative à l'information des personnes ; règles françaises et européennes applicables aux drones civils lorsque des prises de vue aériennes sont réalisées.